

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE**

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/006

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n° 2024/003
	En exercice :	35	35
01/02/2024	Présents	31	32
	Représentés :	4	3
	Votants :	35	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEPT FÉVRIER, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 1^{er} février 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n° 2024/003 :

M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine,
M. NOIRÉ Dominique ayant donné pouvoir à M. AUBIN Jean,
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240207-DEL2024-006-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/006

Demande de subvention auprès du *Conseil Départemental du Val-d'Oise* dans le cadre de l'appel à projets lecture publique pour le *Salon du Livre Jeunesse 2024*

Rapporteur : Madame Camille CARON, Adjointe à la Maire déléguée à la Culture et à la Petite Enfance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU la délibération du *Conseil Départemental du Val d'Oise* du 14 janvier 2022 en matière de lecture publique ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la littérature jeunesse, la Ville d'Eaubonne organisera, en 2024, le 41^{ème} *Salon du livre jeunesse d'Eaubonne* ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite bénéficier de la dynamique et du soutien apporté par le *Conseil Départemental du Val-d'Oise* dans le domaine de la lecture publique en direction des salons ;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire que le projet de salon rayonne sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le soutien accordé ne dépassera pas 25 % du coût total de la dépense subventionnable du salon ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des caractéristiques du *Salon du Livre Jeunesse 2024*, la Ville peut prétendre à une subvention du *Conseil Départemental du Val-d'Oise* ;

Après avis des Commissions n° 2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite Enfance* du mardi 23 janvier 2024 et n° 1 *Finances Locales, Ressources Humaines, Économie Locale, Commerce, Démocratie Locale et Administration Générale* du jeudi 25 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* une subvention d'un montant de 14 000 € en réponse à l'appel à projets lecture publique pour le *Salon du Livre Jeunesse 2024* et d'établir à cet effet une demande auprès de la *Bibliothèque Départementale du Val-d'Oise*.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,


Marie-José BEAULANDE

